

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 70057
Numéro SIREN : 502 296 502
Nom ou dénomination : A.M.F

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/007471

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/007471**
n° de gestion : **2008B70057**
n° SIREN : **502 296 502 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 20/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.M.F - Société par actions simplifiée
18 lotissement de la Roubine 26130 Saint-paul-trois-chateaux -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



744734

7472

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	46 518.35	15 567.42	30 950.93		30 950.93	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 868 500.00		1 868 500.00	1 868 500.00		
	Créances rattachées à des participations	774 423.67		774 423.67	687 349.89	87 073.78	12.67
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	635.00		635.00	635.00		
	Total II	2 690 077.02	15 567.42	2 674 509.60	2 556 484.89	118 024.71	4.62
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	19 476.55		19 476.55	7 778.77	11 697.78	150.38
	Autres créances	1 930 144.64		1 930 144.64	1 930 315.12	170.48	0.01
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	400 897.35		400 897.35	505 234.58	104 337.23	20.65
	Disponibilités	40 604.08		40 604.08	59 254.69	18 650.61	31.48
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	2 391 122.62		2 391 122.62	2 502 583.16	111 460.54	4.45
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 081 199.64	15 567.42	5 065 632.22	5 059 068.05	6 564.17	0.13

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

775 058.67

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 12 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	12 500.00		12 500.00			
	Réserves						
	Réserve légale	1 250.00		1 250.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	878 424.23		878 424.23			
	Report à nouveau	4 150 265.09		4 131 129.50		19 135.59	0.46
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 278.49		19 135.59		8 857.10	46.29
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	5 052 717.81		5 042 439.32		10 278.49	0.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 722.42		10 956.46		9 234.04	84.28
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	619.01		322.92		296.09	91.69
	Dettes fiscales et sociales	10 572.98		5 349.35		5 223.63	97.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	12 914.41		16 628.73		3 714.32	22.34
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 065 632.22		5 059 068.05		6 564.17	0.13

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

12 914.41 16 628.73

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 013.86	54 328.34		22 314.48	41.07
Autres produits				22.43		22.43	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			32 013.86	54 350.77		22 336.91	41.10
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			30 783.28	68 003.09		37 219.81	54.73
Impôts, taxes et versements assimilés			10 859.52	7 415.00		3 444.52	46.45
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 567.42			15 567.42	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 469.95			1 469.95	
Total des Charges d'exploitation (II)			58 680.17	75 418.09		16 737.92	22.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			26 666.31	21 067.32		5 598.99	26.58
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	43 432.80		45 058.91		1 626.11	3.61
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	43 432.80		45 058.91		1 626.11	3.61
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	43 432.80		45 058.91		1 626.11	3.61
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	16 766.49		23 991.59		7 225.10	30.12
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 635.00		172.00		1 463.00	850.58
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	1 635.00		172.00		1 463.00	850.58
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 635.00		172.00		1 463.00	850.58
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 853.00		4 684.00		169.00	3.61
Total des produits (I+III+V+VII)	75 446.66		99 409.68		23 963.02	24.11
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	65 168.17		80 274.09		15 105.92	18.82
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 278.49		19 135.59		8 857.10	46.29

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique au cours de l'exercice

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait significatif au cours de l'exercice

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

COMPTES ANNUELS

SAS AMF

18 LOT DE LA ROUBINE

26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

EXERCICE

du 01/01/2017 au 31/12/2017

*Certifié conforme à l'original
la Présidence
Alain*

SAS AMF

18 LOT DE LA ROUBINE

26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

COMPTES ANNUELS du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 <i>et</i> 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 <i>et</i> 4
- <i>Annexe</i>	5 <i>à</i> 9

MIDI COMPTA ASSOCIES

125 Avenue Amédée Bollée

KM Delta

30900 NIMES

04 66 04 29 40

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			46 518
TOTAL			46 518
Autres participations	2 555 850		93 543
Prêts, autres immobilisations financières	635		
TOTAL	2 556 485		93 543
TOTAL GENERAL	2 556 485		140 062

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			46 518	46 518
TOTAL			46 518	46 518
Autres participations		6 470	2 642 924	2 642 924
Prêts, autres immobilisations financières			635	635
TOTAL		6 470	2 643 559	2 643 559
TOTAL GENERAL		6 470	2 690 077	2 690 077

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		15 567		15 567
TOTAL		15 567		15 567
TOTAL GENERAL		15 567		15 567

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	15 567				
TOTAL	15 567				
TOTAL GENERAL	15 567				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	774 424	774 424	
Autres immobilisations financières	635	635	
Autres créances clients	19 477	19 477	
Taxe sur la valeur ajoutée	145	145	
Débiteurs divers	1 930 000	1 930 000	
TOTAL	2 724 680	2 724 680	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	619	619		
Impôts sur les bénéfices	1 340	1 340		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 233	9 233		
Groupe et associés	1 722	1 722		
TOTAL	12 914	12 914		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 722			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
MR MANOLIU ANDREI	10.0000	1 200			1 200
MME MANOLIU MARIE FRANCE	10.0000	50			50

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Valeurs mobilières de placement	82
Total	82

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

[illegible]

SARL TML AUDIT
Société de Commissaire aux Comptes
Au capital de 6 000 €
125 av. Amédée Bollée
30900 NIMES
RCS NIMES 814 625 406

S.A.S. AMF
18, Lotissement de la Roubine
26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2017

S.A.S. AMF
Capital : 12 500 Euros
Siège social : 18 Lotissement de la Roubine
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
N° SIRET : 502 296 502 000 29
APE : 6430Z

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Fait à Nîmes, le 14 juin 2018

SARL TML AUDIT
Commissaire aux comptes

Olivier MILLET
Associé

SARL TML AUDIT
Société de Commissaire aux Comptes
Au capital de 6 000 €
125 av. Amédée Bollée
30900 NIMES
RCS NIMES 814 625 406

S.A.S. AMF
18, Lotissement de la Roubine
26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2017

S.A.S. AMF
Capital : 12 500 Euros
Siège social : 18 Lotissement de la Roubine
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
N° SIRET : 502 296 502 000 29
APE : 6430Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. AMF relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établi à 1 868 500 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité conformément à la note intitulée « titre de participation » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

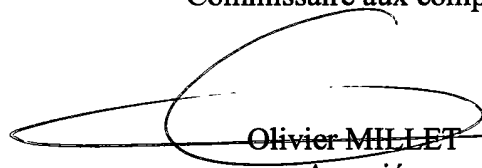
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 14 juin 2018

SARL TML AUDIT
Commissaire aux comptes



Olivier MILLET
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	46 518.35	15 567.42	30 950.93		30 950.93	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 868 500.00		1 868 500.00	1 868 500.00		
	Créances rattachées à des participations	774 423.67		774 423.67	687 349.89	87 073.78	12.67
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières	635.00		635.00	635.00		
	Total II	2 690 077.02	15 567.42	2 674 509.60	2 556 484.89	118 024.71	4.62
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	19 476.55		19 476.55	7 778.77	11 697.78	150.38
	Autres créances	1 930 144.64		1 930 144.64	1 930 315.12	170.48	0.01
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	400 897.35		400 897.35	505 234.58	104 337.23	20.65
	Disponibilités	40 604.08		40 604.08	59 254.69	18 650.61	31.48
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	2 391 122.62		2 391 122.62	2 502 583.16	111 460.54	4.45
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 081 199.64	15 567.42	5 065 632.22	5 059 068.05	6 564.17	0.13

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

775 058.67

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 12 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	12 500.00	12 500.00		
	Réserves				
	Réserve légale	1 250.00	1 250.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	878 424.23	878 424.23		
	Report à nouveau	4 150 265.09	4 131 129.50	19 135.59	0.46
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 278.49	19 135.59	8 857.10	46.29
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	5 052 717.81	5 042 439.32	10 278.49	0.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 722.42	10 956.46	9 234.04	84.28
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	619.01	322.92	296.09	91.69
	Dettes fiscales et sociales	10 572.98	5 349.35	5 223.63	97.65
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	12 914.41	16 628.73	3 714.32	22.34
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 065 632.22	5 059 068.05	6 564.17	0.13

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

12 914.41

16 628.73

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 013.86	54 328.34		22 314.48	41.07
Autres produits				22.43		22.43	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			32 013.86	54 350.77		22 336.91	41.10
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			30 783.28	68 003.09		37 219.81	54.73
Impôts, taxes et versements assimilés			10 859.52	7 415.00		3 444.52	46.45
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 567.42			15 567.42	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 469.95			1 469.95	
Total des Charges d'exploitation (II)			58 680.17	75 418.09		16 737.92	22.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			26 666.31	21 067.32		5 598.99	26.58
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

172.00

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	43 432.80		45 058.91		1 626.11-	3.61-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	43 432.80		45 058.91		1 626.11-	3.61-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	43 432.80		45 058.91		1 626.11-	3.61-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	16 766.49		23 991.59		7 225.10-	30.12-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 635.00		172.00		1 463.00	850.58
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	1 635.00		172.00		1 463.00	850.58
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 635.00-		172.00-		1 463.00-	850.58-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 853.00		4 684.00		169.00	3.61
• Total des produits (I+III+V+VII)	75 446.66		99 409.68		23 963.02-	24.11-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	65 168.17		80 274.09		15 105.92-	18.82-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 278.49		19 135.59		8 857.10-	46.29-

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique au cours de l'exercice

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait significatif au cours de l'exercice

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

03/11

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			46 518
TOTAL			46 518
Autres participations	2 555 850		93 543
Prêts, autres immobilisations financières	635		
TOTAL	2 556 485		93 543
TOTAL GENERAL	2 556 485		140 062

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			46 518	46 518
TOTAL			46 518	46 518
Autres participations		6 470	2 642 924	2 642 924
Prêts, autres immobilisations financières			635	635
TOTAL		6 470	2 643 559	2 643 559
TOTAL GENERAL		6 470	2 690 077	2 690 077

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		15 567		15 567
TOTAL		15 567		15 567
TOTAL GENERAL		15 567		15 567

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	15 567				
TOTAL	15 567				
TOTAL GENERAL	15 567				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	774 424	774 424	
Autres immobilisations financières	635	635	
Autres créances clients	19 477	19 477	
Taxe sur la valeur ajoutée	145	145	
Débiteurs divers	1 930 000	1 930 000	
TOTAL	2 724 680	2 724 680	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	619	619		
Impôts sur les bénéfices	1 340	1 340		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 233	9 233		
Groupe et associés	1 722	1 722		
TOTAL	12 914	12 914		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 722			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
MR MANOLIU ANDREI	10.0000	1 200			1 200
MME MANOLIU MARIE FRANCE	10.0000	50			50

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Valeurs mobilières de placement	82
Total	82

AMF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

601

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - ZZZ ALIENOR LTD - Participations détenues entre 10 et 50 % - SCI SAX	1 782 162		100.00	1 857 000		174 818				
	2 230		10.31	11 500		599 605			40 762	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

A.M.F
Société par actions simplifiée
Au capital de 12 500 euros
Siège social : 18 Lotissement de la Roubine, 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
502 296 502 RCS ROMANS SUR ISERE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2018

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, nous avons réalisé un chiffre d'affaire net de 0 €, comme l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 58 680 €, contre 75 418 € l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre société va continuer à gérer les fonds reçus de la cession de nos participations.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, Il du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Tableau des dettes fournisseurs au 31/12/2017
--



	Moins de 30 jours		De 30 jours à 60 jours		Plus de 30 jours		Total	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
*Dettes à échoir	619,01 €						619,01 €	
**Dettes échues		273 €		50 €				323 €
Montant TTC	619,01 €	273 €		50 €			619,01 €	323 €

*dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

**dettes dont le terme est antérieur à la clôture

Tableau des créances client au 31/12/2017								
	Moins de 30 jours		De 30 jours à 60 jours		Plus de 30 jours		Total	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
*Créances à échoir	10 602,46 €		1 956,46 €		6 917,63 €		19 476,55 €	
**Créances échues		6 917 €						6 917 €
Montant TTC	10 602,46 €	6 917 €	1 956,46 €		6 917,63 €		19 476,55 €	6 917 €

*créances dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

**créances dont le terme est antérieur à la clôture

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Depuis 2015, nous détenons l'intégralité de la Société ALIENOR Ltd, sise à l'Île Maurice. L'activité de cette société consiste en la location du bien immobilier qu'elle possède.

Prise de participation

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris la participation d'aucune société.

Prise de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris le contrôle d'aucune société.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Bilan

A l'actif

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 2 690 077 €, les amortissements et provisions correspondants de 15 567 €, contre un montant net pour l'exercice précédent de 2 556 485 €.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 2 391 122 €, contre 2 502 583 € pour l'exercice précédent.

Au passif

- Les capitaux propres s'élèvent à 5 052 717 €, contre 5 042 439 € pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à 12 914 €, contre 16 629 €.

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros contre 0 euros lors de l'exercice précédent comme l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 32 013 euros contre 54 350 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -41,10%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 30 783 euros contre 68 003 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -54,73%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 10 859 euros contre 7 415 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 46,45%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 15 567 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation significative.

Le montant des autres charges s'élève à 1 469 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation significative.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 58 680 euros contre 75 418 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,19%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -26 666 euros contre -21 067 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -26,58%.

Compte tenu d'un résultat financier de 43 432 euros (45 058 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 16 766 euros contre 23 991 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -30,12%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -1 635 euros contre -172 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 4 853 euros contre 4 684 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 10 278 euros contre un bénéfice de 19 135 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 46,12 %.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 065 632 euros contre 5 059 068 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,13%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10 278 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 278 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	4 150 265 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	4 160 543 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 4 160 543 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 5 052 717 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
Le 15 juin 2018

Andréi MANOLIU
Président



A.M.F
Société par actions simplifiée
Au capital de 12 500 euros
Siège social : 18 Lotissement de la Roubine, 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
502 296 502 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2018

L'an 2018,
Le 30 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société A.M.F se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 18 Lotissement de la Roubine 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Andréi MANOLIU, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Olivier MILLET, SARL TML AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 250 actions sur les 1250 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,



- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 10 278 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 278 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	4 150 265 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	4 160 543 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 4 160 543 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée au Président durant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les frais généraux versés, sur justificatifs, au gérant pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, se sont élevés à la somme de 3 096 € de frais de voyage et de déplacements.

17

L'assemblée décide donc la reconduction du droit au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de déplacements et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que Monsieur Andréi MANOLIU, président, n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Andréi MANOLIU

